

Concilier tous les usages afin de gérer durablement les ressources en eau

C'est quoi ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Marque et de la Deûle (**SAGE Marque-Deûle**) est un **outil de planification** qui vise à décliner localement la Directive Cadre sur l'Eau et permettre l'atteinte des objectifs de **bon état des nappes et rivières**. Aussi, il tend à **concilier tous les usages** de l'eau (urbains, ruraux, agricoles, industriels et loisirs) tout en tendant vers une meilleure qualité.

Cet outil se concrétise par des documents qui fixent des dispositions et règles pour améliorer la qualité des milieux aquatiques du territoire :

- **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;**
- **Règlement ;**
- **Evaluation environnementale.**

Ils sont opposables aux tiers et à l'administration et les documents d'urbanisme (SCoT, PLU et cartes communales) doivent être rendus compatibles avec eux.

Ainsi, le SAGE vise à intégrer le cycle de l'eau dans l'aménagement du territoire pour protéger les milieux aquatiques, gérer durablement les ressources en eau et maîtriser les risques inondations.

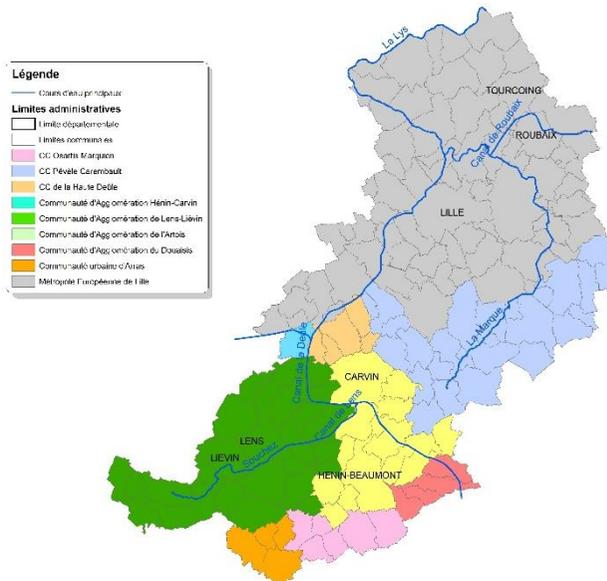
Comment cet outil est administré ?

Ce SAGE a été élaboré par une assemblée : la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** qui regroupe les **élus** du bassin versant, **l'Etat** et les **usagers**.

Elle est chargée de mettre en œuvre la **concertation** des acteurs afin d'aboutir à la définition du SAGE et sa mise en œuvre. Pour le SAGE Marque-Deûle une structure porteuse publique sera chargée de sa mise en œuvre.

Et le SAGE Marque-Deûle en particulier ?

Le SAGE Marque-Deûle couvre les **bassins-versants** de la **Marque** et de la **Deûle**, il regroupe 162 communes du Nord et du Pas-de-Calais et 9 intercommunalités pour 1,5 millions d'habitants sur 1 120 km².



4 orientations guident ses travaux :

- **Gestion de la ressource en eau** : améliorer les connaissances qualitatives et quantitatives sur la ressource en eau afin d'identifier leur vulnérabilité et mettre en place une gestion concertée, durable et harmonieuse par des opérations de protection et de sécurisation ;
- **Reconquête et mise en valeur des milieux naturels** : améliorer la connaissance qualitative et quantitative des milieux naturels (cours d'eau et zones humides) afin de les reconquérir, protéger et mettre en valeur la biodiversité aquatique ;
- **Prévention des risques naturels et prise en compte des contraintes historiques** : développer des outils de connaissance, prévention et de gestion de crise :

sécheresse, inondations, mouvements de terrain, pollution industrielle historique et actuelle et affaissements miniers ;

- **Développement durable des usages de l'eau** : promouvoir et développer les usages de l'eau autour du patrimoine de cours d'eau et de canaux du territoire.

Quel est son état d'avancement ?

Après **9 années de concertation**, la CLE du SAGE Marque-Deûle a validé à **l'unanimité**, le 8 février 2019, le projet de SAGE.

Puis, il a été soumis à une **consultation administrative** par la saisine de l'Autorité environnementale et des personnes publiques associées qui s'est terminée le **23 août 2019**.

Enfin, l'avis du grand public a été sollicité sur ce projet via une enquête publique du **30 septembre au 30 octobre 2019**. Au cours de celle-ci, votre mairie a été le siège d'une ou plusieurs permanences.

Au terme de l'enquête publique, la Commission d'enquête a rendu un **avis favorable** sur le projet, assorti de 5 recommandations.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête sont accessibles sur le site du SAGE Marque-Deûle : <http://sagemarquedeule.fr/index.php/enq-pub-sage/170-rap-conc-ep-sage-md>